

TICKOPUR R 22

Date d'impression: 05.03.2010

No.: 83019

Page 1 de 3

1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**Identification de la substance ou de la préparation**

TICKOPUR R 22

Utilisation de la substance/préparation

Détergent. Nettoyant universel pour bain ultrasonique, concentré.

Identification de la société productrice

Société :	DR.H.STAMM GmbH	Service responsable :	
Rue :	Heinrichstr. 3-4	Téléphone :	+49-(0)30-768 80-258
Lieu :	D-12207 Berlin	e-mail :	sdb@dr-stamm.de
Téléphone :	+49-(0)30-768 80-280	Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	+49-(0)30-768 80-280
Internet :	www.dr-stamm.de		

Information supplémentaire

24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49-(0)30-30686790 (german, english)

2. Identification des dangers**Classification**

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

3. Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique (Mélange)****Composants dangereux**

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
213-791-2	7732-18-5	Eau	75-85 %	
230-785-7	7320-34-5	Pyrophosphate de tétrapotassium	<7,0 %	
	111798-26-6	Esters phosphorique, sel de sodium	<6,0 %	Xi R36/38
229-912-9	10213-79-3	Métasilicate de disodium	<3,0 %	C, Xi R34-37
257-573-7	51981-21-6	N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate, Sel de sodium	<1,5 %	
268-938-5	68155-09-9	C8-C18 Aminoxides	<1,0 %	Xi R38-41-52

Le texte intégral des phrases R mentionnées figure au point 16.

4. Premiers secours**Indications générales**

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyen d'extinction approprié**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Les précautions individuelles**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

TICKOPUR R 22

Date d'impression: 05.03.2010

No.: 83019

Page 2 de 3

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Les méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

7. Manipulation et stockage**Manipulation****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. explosif.

Stockage**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (VCI) : LGK 12

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**Valeurs limites d'exposition****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/ml	Catégorie	Origine
10213-79-3	Métasilicate de disodium		1,5		VME VLE	DFG DFG

Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

Protection des mains

Matériau approprié: PE (polyéthylène). NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré).

Protection des yeux

Protection oculaire: non indispensable.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations générales**

L'état physique : liquide
Couleur : limpide, jaune
Odeur : caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH-Valeur (à 20 °C) : 12,8 (conc.) 9,8 (1 %) Testé selon la méthode
DGF H-III 1

Modification d'état

Point/intervalle de fusion : -8 °C
Point d'ébullition : >100 °C
Point d'éclair : ---

Dangers d'explosion

non explosif.

Propriétés comburantes

non comburant.

Densité (à 20 °C) : 1,10 g/cm³ DIN 12791

TICKOPUR R 22

Date d'impression: 05.03.2010

No.: 83019

Page 3 de 3

Hydrosolubilité : miscible.

10. Stabilité et réactivité**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

11. Informations toxicologiques**Effets corrosifs et irritants**

Effet irritant sur l'oeil: légèrement irritant.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

12. Informations écologiques**Écotoxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables. Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

13. Considérations relatives à l'élimination**Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

14. Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

15. Informations relatives à la réglementation**Étiquetage****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV) : 0 % (0g/l)

Prescriptions nationales**16. Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

- | | |
|-------|--|
| 34 | Provoque des brûlures. |
| 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| 37 | Irritant pour les voies respiratoires. |
| 38 | Irritant pour la peau. |
| 41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| 52 | Nocif pour les organismes aquatiques. |

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)